

La dignité et l'État : nouvelles assises de la citoyenneté

Dignity and the State: New Foundations For Citizenship

Henri LUSTIGER-THALER

Volume 26, Number 2, Fall 1994

Québec fin de siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001455ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001455ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

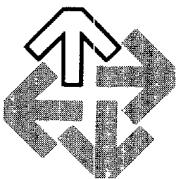
[Explore this journal](#)

Cite this article

LUSTIGER-THALER, H. (1994). La dignité et l'État : nouvelles assises de la citoyenneté. *Sociologie et sociétés*, 26(2), 145–164.

<https://doi.org/10.7202/001455ar>

La dignité et l'État: nouvelles assises de la citoyenneté¹



HENRI LUSTIGER-THALER
(traduction : Suzanne Mineau)

INTRODUCTION

Les nombreuses théories divergentes sur les mouvements sociaux peuvent étourdir un lecteur non averti qui tente de comprendre de quelle façon les chercheurs interprètent les expressions contemporaines de l'action collective. Ce sentiment croissant de vertige est justifié. Dans l'étude des mouvements sociaux, les factions épistémologiques ne font aucun compromis à l'égard de leurs nombreuses *Weltanschaungen*. Pour certains théoriciens, nous vivons dans une ère « post-mouvement » où la vie politique ne s'inspire plus de l'idée d'un monde meilleur et où les actions collectives se définissent largement en fonction de particularismes et de pratiques défensives face aux institutions et à leurs formes de représentation dans la vie quotidienne (Dubet, 1991; Lapeyronnie, 1993; Wiewiorka, 1988, 1993).

Selon cette théorie, à cause de la disparition d'une morale universaliste, nous ne pouvons plus parler des mouvements sociaux comme d'une réalité empirique sans risquer de nous tromper. Nous pouvons cependant parler des qualités et des réactions défensives des collectivités face aux défis, aux contraintes et aux possibilités de la modernité. Dans ce glissement nietzschéen, le facteur de définition est l'absence d'historicité dans la séparation en spirale des types particuliers ou universels de revendications et d'identités. Paradoxalement, une telle vision ne conduit guère qu'à une autre version de la théorie de la rupture sous l'action des mouvements, et elle révèle une nostalgie pour ce que les mouvements sociaux semblent avoir représenté « jadis » à un moment particulier de l'histoire. Le pouvoir politique remplace une sorte de philosophie naturelle des grands mouvements.

Pour d'autres, les mouvements sociaux ne se retrouvent peut-être pas partout, mais sûrement presque partout. L'industrie des mouvements sociaux continue de façonner soit des produits sociaux culturellement adaptés pour lesquels les institutions servent d'agents de médiation et de ressources, soit des pratiques conflictuelles d'action collective (Pickvance,

1. Cet article se rattache à une analyse de trois ans des mouvements en faveur des droits des prestataires d'aide sociale partout à Montréal et dans la province de Québec. Je remercie particulièrement mes collègues Eric Shragge et Louis Maheu pour leurs nombreuses et très utiles observations. Je suis également reconnaissant au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et au fonds FCAR d'avoir financé mes recherches.

1994; Gamson, 1992; Zald et McCarthy, 1987; Rucht, 1991; Offe, 1985; Eder, 1993). Les tenants de cette approche ne cherchent pas tout à retracer de larges ondes d'évolution sociale, mais plutôt à examiner l'interface entre les conflits sociaux et la sphère politique qu'ils jugent porteuse d'importantes sources de connaissances sur l'aboutissement d'une pratique collective ou, oserions-nous dire, d'un mouvement social. Ils confirment la prééminence du politique en tant qu'élément structurel (ressources) et symbolique dans l'élaboration de l'action collective.

Dans cette approche, cependant, l'État apparaît souvent comme un contexte ontologique plutôt que comme facteur d'élaboration de l'action sociale. On oublie de lui donner la position d'acteur principal dans la formation et la contre-formation complexes des mouvements sociaux contemporains. Par conséquent, tandis que la première approche préjuge de la nature institutionnelle d'une « identité défensive », la seconde n'accorde pas suffisamment de poids à l'État (ou à l'environnement créé par l'État) à titre d'institution qui façonne les pratiques des mouvements, créant ainsi une boucle de rétroaction entre les deux entités (Lustiger-Thaler et Scott, 1994).

Comment ces approches influent-elles sur la façon dont nous comprenons, dans la société québécoise, les mouvements d'aujourd'hui (les « mouvements politiques post-modernes »), par opposition à nos souvenirs collectifs des mouvements d'hier ? Suffit-il simplement de parler d'une institutionnalisation des assises des mouvements, ou sommes-nous témoins d'une action plus nuancée, de « textes cachés » dans la diversité des pratiques sociales ? Avons-nous réellement besoin pour notre analyse d'un nouveau langage qui repose moins sur la polarité des pratiques défensives ou offensives, et davantage sur les similitudes de leurs discours et de leurs frictions ? Si nous refusons la première approche, qui s'inspire en grande partie d'Alain Touraine et qui repose sur la notion d'historicité du mouvement et de l'acteur, pouvons-nous accepter totalement la deuxième sans examiner les relations des mouvements avec l'État ainsi que la profondeur de leurs nombreuses relations synchroniques et diachroniques ?

Parler des mouvements sociaux dans la société québécoise contemporaine, c'est réfléchir à la trame de ces relations qui s'expriment par des fragmentations et des résistances, par des particularismes et des universalismes. Cette opinion est renforcée par la prémissse suivante : les frontières de l'État et de la société civile n'ont jamais été aussi perméables ni aussi contestées par une prolifération de groupements sociaux, de « mini-identités ». Dans cet article, nous considérerons le point de jonction de ces identités et leurs formes constantes de mobilisation qui finissent par donner aux individus un but, une identité collective et surtout une communauté politique, bref le minimum de critères pour que naîsse un mouvement social. Je démontrerai que cette transformation se produit à de nombreux niveaux, notamment et ce n'est pas le moindre, au niveau de l'interprétation de l'idéographie morale, avec l'État dans le rôle de principal interlocuteur.

Dans le domaine du système et de sa réforme de l'aide sociale au Québec, un des points cruciaux pour les mouvements sociaux est de trouver une voix unique pour présenter des normes universelles de « bien-être » et de faire entendre cette voix. Cette tâche n'est guère facile à une époque caractérisée par une montée des différences socioculturelles, au moment où les pratiques des militants ne sont plus guère perceptibles et se rattachent à la spécificité de leur lieu ou de leur ethnicité, au moment où la société civile compte de multiples publics. Les séquelles émitives des « guerres linguistiques » ne font qu'accentuer la distanciation des institutions et le sentiment d'exclusion que suscite la division des espaces publics où naissent les mouvements sociaux au Québec.

Dans le domaine de l'aide sociale, sans doute plus que dans tout autre domaine de conflit social, la relation avec l'Autre (les autres connus, les autres lointains, les autres du point de vue linguistique) est devenue un puissant contexte symbolique pour encadrer des revendications universelles perdues dans le fouillis de l'hétérogénéité culturelle. En fait, les liens entre des identités particulières, réunies autour de questions comme la transformation du moi politique ou personnel et la revendication de l'universalisme ou de l'altérité, constituent une assise

précieuse pour notre réflexion sur les mouvements contemporains à la frontière de l'État et de la société.

Cet article veut démontrer que les mouvements sociaux, définis surtout comme des pratiques collectives face à des problèmes moraux et politiques, nouent des liens constitutifs particuliers avec l'État et la société. Cette opinion est fortement renforcée par l'analyse de la valeur épistémologique de ce que T. H. Marshall (1949) appelle la « citoyenneté sociale » ou le « monde du citoyen » en tant qu'arène des conflits. Je montrerai qu'au-delà des premières définitions de Marshall, la citoyenneté sociale est un domaine de conflits latents encadrés et régulés par la morale, où les mouvements font face à la forte médiation de divers modes de régulation morale de l'État-providence du Québec.

Pour exposer ma thèse, je relierais les problèmes historiques de la citoyenneté politique et civile au type de revendications présentées par les mouvements sociaux contemporains. Je démontrerais que cette nouvelle citoyenneté sociale des mouvements sociaux se distingue au niveau moral du noyau fondamental de droits et d'obligations au cœur des formes traditionnelles de la citoyenneté politique et civile au Québec. Pour cela, j'examinerai ce que j'appelle un « mode de régulation morale » tel qu'il s'exprime dans les notions de « bien-être » de la démocratie libérale régnante.

Dans le cadre de cette étude, nous examinerons un groupe de lutte contre la pauvreté dans le secteur anglophone de Montréal. Ce groupe fait partie d'un vaste réseau montréalais contre la pauvreté, et il entretient des liens avec des mouvements de réforme francophones, avec diverses coalitions politiques et avec les communautés locales, bien que toutes ces entités demeurent distinctes au niveau institutionnel et linguistique. Comme nous le verrons, le « mode de régulation morale » ainsi que l'intégration structurelle qu'il impose a eu des répercussions sur les relations internes du groupe et aussi sur ses relations avec l'État.

La sphère politique ne peut donc pas être considérée comme un domaine étranger aux préoccupations des théoriciens des mouvements sociaux. (C'est là une des impasses évidentes dans laquelle « l'école française de la théorie des mouvements sociaux » semble engagée.) Par contre, il ne faut pas non plus la voir simplement comme une source de réglementation étatique irréprochable en matière de salaires, de droits et d'obligations. La sphère politique constitue aussi un espace où se négocient au sein de l'État les solidarités prônées par les groupes, où le caractère liminal des positions de sujet (le caractère autolimitatif des mouvements) s'articule avec les diverses raisons d'être et avec les conséquences des politiques sociales. Considéré sous cet angle, le politique « enfermé dans un discours » devient le creuset tant des forces de coercition que du dynamisme social.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA PAUVRETÉ À MONTRÉAL

La ville de Montréal, la métropole du Québec, fait face à une longue et dure période de chômage structurel. Les taux de pauvreté ont grimpé en flèche et frappé avec une force inconnue jusque-là un nombre record de segments de la population. Une étude récente montre qu'ils atteignent à peu près 26 % de l'ensemble de la population. Dans les familles monoparentales, où on retrouve surtout des femmes, le taux de pauvreté atteint le pourcentage stupéfiant de 61 % ; dans les familles à deux parents, il est de 18,4 % et chez les personnes seules, de 47,6 %. Ce qui scandalise peut-être davantage, c'est que le taux de pauvreté soit de 14,9 % chez les personnes actives (Deniger, 1992). Le chômage structurel allié aux conditions de vie des pauvres qui travaillent ont entraîné une réorientation des pratiques culturelles des communautés et des individus partout au Québec. Curieusement, au moment où la province est sur le point d'entamer un périlleux débat sur son avenir politique collectif, Montréal, sa région clé, est devenu le secteur le plus démunie du pays, un lieu où foisonnent les banques alimentaires et les soupes populaires.

Des modifications structurelles récentes, qui font ressortir les nombreux visages et les pratiques culturelles de la pauvreté urbaine, ont transformé le vécu de ce que signifie être pauvre à Montréal. Des gens qui se sont toujours maintenus avec leur famille au-dessus du

seuil de pauvreté font aujourd’hui indéniablement partie des nouveaux pauvres. L'aide sociale, réservée jadis aux segments de la population souffrant de « troubles fonctionnels » ou « inaptes au travail », constitue maintenant un moyen de survie pour un groupe de personnes coupées de leurs marchés de travail traditionnels lesquelles font de plus en plus entendre leur voix. La situation est exacerbée par un remaniement de l’État-providence qui s’appuie sur de nouvelles définitions morales soulignant une obligation sociale plutôt vague envers les pauvres. Cela a insufflé à ces derniers un nouveau dynamisme pour s’organiser eux-mêmes à un degré inconnu auparavant dans la province.

Notre étude de cas, celui d'un groupe de lutte contre la pauvreté de Notre-Dame-de-Grâce (le groupe NDG-APG), fait partie d'une vaste coalition sociale et politique connue sous le nom de *Coalition for the Rights of Welfare Recipients*. Cette coalition s'inscrit dans la foulée d'une tradition de défense des droits des prestataires de l'aide sociale qui a été créée dans le monde anglophone, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, par le *Greater Montreal Anti-Poverty Coordinating Committee* (le GMAPCC).

La Coalition a été fondée en 1987 en réaction aux réformes apportées dans le système de l'aide sociale. La plupart de ces réformes étaient des mesures répressives destinées à réguler le style de vie des personnes assistées sociales; mentionnons les inspections domiciliaires des « agents visiteurs » (les boubous macoutes), la réduction de l'indexation des prestations, le piégeage des médecins favorables aux prestataires, et surtout la présentation d'un projet de réforme de l'aide sociale, la Loi 37. La Coalition est une réaction collective face à l’État-providence, l'expression d'un mouvement de lutte contre la pauvreté dans les communautés anglophones de toute la ville. Elle réunit actuellement plus de 20 groupes anglophones de la région montréalaise qui représentent des banques alimentaires, des coopératives de logement, des Églises, des groupes de lutte contre la pauvreté et des groupes d'intérêts particuliers.

Comme nous le voyons dans le tableau 1, les frontières linguistiques ont influé sur la politique générale face à l'aide sociale. Cette division du mouvement de lutte contre la pauvreté est due à plusieurs facteurs. Disons d'abord et avant tout que si les représentants des groupes anglophones sont bilingues, il n'en va généralement pas de même de leurs membres, les pauvres de langue anglaise de Montréal. De plus, du point de vue institutionnel, ces groupes ont toujours été liés à des communautés et à des services sociaux anglophones. Au départ, la Coalition a tenté de s'intégrer dans un vaste réseau francophone, notamment dans le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Elle a dû y renoncer parce que le Front commun n'accorde le droit de vote qu'aux prestataires, tandis que la Coalition compte non seulement des groupes de personnes assistées sociales, mais également des représentants de nombreux services sociaux anglophones.

Outre son rôle de réseau à l'échelle de Montréal, la Coalition traduit l'engagement de nombreux membres du mouvement de lutte contre la pauvreté en faveur d'un revenu annuel garanti, d'un programme de plein-emploi ainsi que d'un système et d'une répartition justes de l'aide sociale. Plus particulièrement, la Coalition sert de lien entre les pauvres anglophones de la ville et les mouvements francophones qui œuvrent dans le domaine de l'aide sociale²;

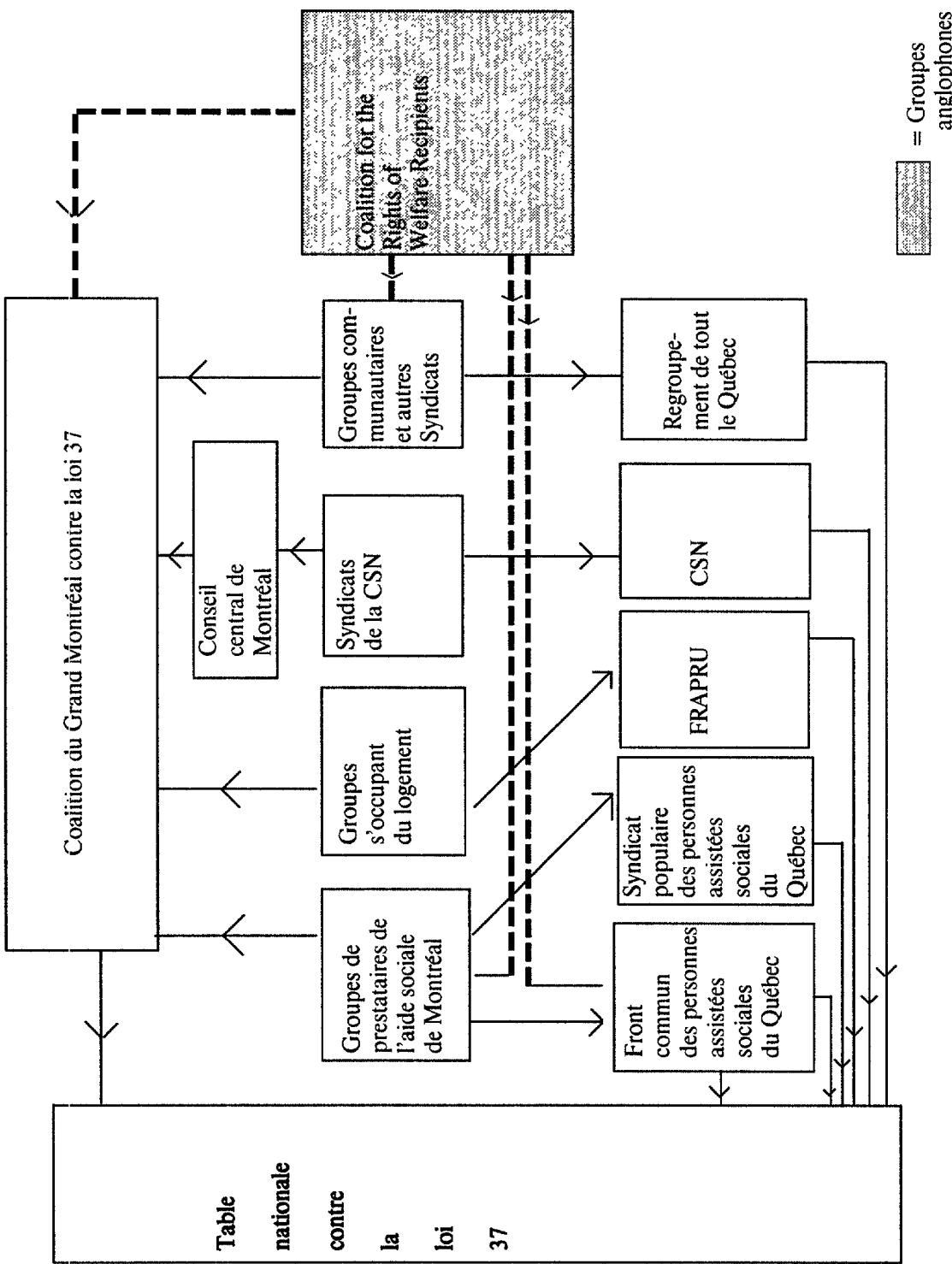
LE GROUPE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

LES SOURCES D'IDENTITÉ

C'est une mère assistée sociale qui a créé le NDG-APG en 1987. Au départ, le groupe comptait six personnes qui tentaient de briser l'isolement de la pauvreté et aussi de lutter contre les effets des nouvelles réformes de l'aide sociale. Elles ont reçu par la suite l'appui de

2. La Coalition a présenté des mémoires sur la réforme de l'aide sociale lors de consultations publiques et elle agit comme centre de diffusion de l'information aux groupes membres. Elle a aussi participé à la création de groupes de lutte contre la pauvreté dans la ville.

Tableau 1



l'église locale qui a créé un petit fonds pour financer les premières réunions. Les personnes qui devenaient membres voulaient repenser la façon dont elles vivaient et ressentaient leur pauvreté et apprendre à assumer les répercussions politiques de leur situation. Voici ce que disait une des premières personnes à adhérer au groupe :

Être pauvre est une chose courante. Il n'y a pas de honte à cela. Je suis dans cette situation parce que je suis une femme, parce que j'ai des enfants et parce que je ne veux pas faire partie d'un système d'exploitation.

Dès le départ, l'un des nombreux objectifs du groupe a été de montrer qu'une personne pauvre, soumise à une pléiade d'institutions d'aide sociale, peut s'occuper de ses propres affaires. Deux processus ont tout de suite marqué le groupe : le premier était nettement « externe », axé sur la nature des réformes de l'aide sociale et sur les intrusions des « agents visiteurs » ; le second était « interne » et visait à développer le sens de la solidarité, un sentiment de dignité ainsi qu'un esprit communautaire qui se traduirait par une réaction dynamique face à l'État et, au-delà de l'État, par une mise en commun avec des personnes vivant dans les mêmes conditions.

Voici quels étaient les objectifs du groupe : (1) promouvoir les intérêts des personnes à faible revenu de Montréal et de la région; (2) représenter ces personnes dans leurs relations avec les autorités et le public; (3) les informer de leurs droits et de leurs responsabilités; (4) les tenir au courant des questions qui les touchent; (5) les aider à améliorer leurs conditions de vie.

Au début, le groupe NDG-APG n'avait pas de structure cohérente. Les membres étaient tendus en raison de la présence d'un leader dominateur, et aussi des difficultés qu'ils rencontraient dans leur lutte contre le projet de loi 37 qui visait à réformer l'aide sociale (Shragge, 1994). Pour ce petit groupe de militants, ce fut pourtant une période importante pour l'acquisition d'un sentiment de confiance et d'un esprit collégial. De toute évidence, des processus enchevêtrés d'identification personnelle ont surgi de diverses sources à cette époque. Tout d'abord, ces personnes avaient à l'esprit un projet politique, celui de redéfinir leur dépendance face à l'État provincial. Cet état de dépendance a été également la source de leur nouveau pouvoir. Leur critique devait transformer leur position objective de clients de l'État-providence en une position d'acteurs socio-politiques.

La fin des années 1980 a donc marqué une période importante pour le groupe, une période de consolidation et d'extension de sa crédibilité dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce. Il a collaboré à la création d'un autre groupe de lutte contre la pauvreté à Verdun ainsi qu'à la fondation d'un journal pour les pauvres et d'une émission radiophonique, *La Voix des pauvres*. Cette période a aussi marqué un accroissement de son action collective, axée sur la définition de ses idéaux .

LES SOURCES DE TRANSFORMATION

Dans un éditorial de 1988 dans *The Poor People's Press*, le journal du groupe NDG-APG, qui est devenu plus tard *The Voice*, l'auteur écrit ce qui suit :

Nous sommes un groupe de pauvres; la plupart d'entre nous reçoivent des prestations d'aide sociale. Ce journal est à nous. Il vous appartient et il appartient à quiconque veut dire ce qu'il pense d'un système d'aide sociale cruel. Le groupe NDG-APG diffuse de l'information, défend l'intérêt général et oriente les prestataires vers les services appropriés; il est profondément engagé dans la lutte pour la défense des droits et des besoins de tous les pauvres. Ce que nous voulons, ce sont des emplois socialement utiles et la formation nécessaire pour les occuper. Nous voulons un chèque de paie qui nous permette de prendre soin de nous et des personnes à notre charge d'une manière digne d'être humains. S'il ne nous donne pas un emploi, le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que nous puissions recevoir suffisamment d'argent pour nous habiller, nous chauffer, nous nourrir et nous loger. Nous en avons assez d'avoir faim les derniers

jours de chaque mois, de vivre dans la peur d'Hydro/Bell/Gaz Métropolitain. Nous voulons que d'autres pauvres se joignent à nous et nous aident à lutter pour combler nos besoins élémentaires et pour conserver notre valeur et notre dignité d'êtres humains. Nous avons besoin de personnes qui nous aideront à lutter contre les règles de la sécurité du revenu. Ensemble, nous pouvons fournir des services à la collectivité des pauvres sans interférence de la part des fonctionnaires et des travailleurs sociaux qui savent toujours mieux que nous ce qu'il nous faut, même s'ils ne vivent pas ce que nous vivons. Nous voulons prendre nous-mêmes les décisions fondamentales qui touchent nos vies. Nous en avons assez de voir qu'on se sert de nous et qu'on abuse de nous. Nous en avons assez d'être impuissants. Si vous éprouvez le même sentiment, joignez-vous à notre groupe³.

Depuis cet éditorial de 1988, bien des choses se sont produites dans les domaines suivants : (i) le fonctionnement interne du groupe, (ii) son intégration à une collectivité élargie, et surtout (iii) ses relations avec l'État grâce à des mécanismes de financement et à la transformation du statut des prestataires d'aide sociale à l'intérieur du groupe.

Voici ce qu'écrivait l'éditorialiste de *The Voice* cinq ans plus tard :

À Notre-Dame-de-Grâce, le groupe de lutte contre la pauvreté est intégré à la communauté. Les gens nous connaissent, ceux qui utilisent nos services comme ceux qui collaborent à notre cause. En 1988, le premier groupe ne comptait que des bénévoles, des prestataires de l'aide sociale qui avaient décidé de regrouper des gens comme eux pour exiger que leur voix soit entendue. Ils pensaient que la pauvreté ne devait pas exister lorsque certains vivent dans l'abondance. Les groupes de lutte contre la pauvreté ont toujours eu un « côté politique ». Aujourd'hui, à cause de la modification de la *Loi sur l'aide sociale* (la Loi 37), les groupes de lutte contre la pauvreté sont alliés malgré eux au même gouvernement qu'ils combattent. La nouvelle loi leur fournit de l'argent et du personnel. Un financement permanent est essentiel à leur survie. C'est ce qui a fait grandir ces groupes et les a institutionnalisés. Néanmoins, ils doivent créer des emplois dans des coopératives et dans de petites entreprises pour échapper à la dépendance gouvernementale. Ils doivent utiliser le financement qu'ils reçoivent actuellement du gouvernement pour devenir autosuffisants⁴.

À l'été de 1989, la réforme de l'aide sociale, avec l'adoption de la *Loi sur la sécurité du revenu* et du programme EXTRA⁵, a profondément transformé la dynamique interne du groupe. La participation au programme EXTRA a suscité des débats animés chez les membres; certains jugeaient qu'il créait une source de main-d'œuvre bon marché et qu'il fallait le rejeter; d'autres y voyaient un moyen de nouer des liens avec d'autres groupes et aussi de financer tout le mouvement.

Le programme EXTRA assure aux personnes qui travaillent un certain montant en plus des prestations d'aide sociale et donne également à leur employeur, dans ce cas-ci le groupe NDG-APG, cent dollars par mois pour chaque participant employé. Il devenait difficile pour le groupe de conserver une direction démocratique tout en s'intégrant aux organismes de financement gouvernementaux. Avant l'adoption du programme EXTRA, les critères de participation étaient le bénévolat et l'engagement à long terme. Le programme a amené de nouvelles personnes qui travaillaient pour le groupe dans le cadre de contrats de courte durée. Cette situation venait en conflit avec les sentiments de solidarité et d'engagement des membres fondateurs. Elle créait aussi un problème d'administration interne. Le groupe compétait maintenant des membres avec une série de motivations différentes. En outre, il s'orientait

3. *The Poor People's Press*, 1988.

4. *The Voice*, 1993.

5. EXTRA (Expérience de travail) est un programme d'emploi. Les prestataires d'aide sociale aptes au travail doivent s'inscrire dans des programmes d'emploi comme EXTRA sous peine de voir leur chèque mensuel d'aide sociale réduit de cent dollars.

de plus en plus vers l'offre de services dans ses pratiques quotidiennes, puisqu'un nombre croissant de personnes réclamaient son aide pour des questions liées à l'aide sociale.

Les membres ont vu surgir dans le groupe des techniques de gestion qui leur étaient naguère étrangères et qui leurs étaient présentées comme des modèles à imiter pour l'administration des multiples activités. Parallèlement, un supplément de financement a permis au groupe d'étendre ses activités à des domaines comme une banque alimentaire, un comptoir de vêtements de dépannage, des programmes de formation linguistique, etc. Il a aussi reçu de nouvelles subventions pour la défense des intérêts communs et pour la rémunération d'un personnel de bureau. L'adaptation au monde des subventions et aux emplois réguliers a été en soi une source d'angoisse et de tensions pour les membres les plus anciens. Cette situation nouvelle a suscité une crise de leadership axée sur les objectifs et les buts collectifs. Il en est résulté une organisation plus structurée comprenant une assemblée générale (responsable des prises de décisions), un comité de coordination, un personnel rémunéré et un comité consultatif réunissant des hommes d'affaires et des professionnels du quartier.

L'année suivante, d'autres subventions et une augmentation à quinze du nombre de postes EXTRA sont venues renforcer cette réorganisation. Le groupe a aussi reçu des fonds d'Emploi Canada. Le député provincial local a offert de l'argent pour l'achat d'un véhicule. Les ressources du groupe ont continué d'augmenter et, en 1992, le programme EXTRA fournissait 22 postes.

La rotation rapide des membres qui participaient au programme EXTRA créait aussi de nouvelles obligations. Comme d'autres groupes communautaires dans la province, le NDG-APG en est venu à dépendre de plus en plus des « programmes d'aide sociale » gouvernementaux pour ses activités quotidiennes. En 1992, le ministre de la Sécurité du revenu a réduit de sept le nombre de personnes participant au programme EXTRA. Selon la rumeur, cette baisse était due à la lutte menée par le groupe contre le projet de loi 37. Un autre groupe tout aussi militant de Pointe Saint-Charles a lui aussi perdu des postes EXTRA au même moment. Ajoutons à cela que la diversité des mécanismes de financement compliquait les relations à l'intérieur du groupe, puisque certains membres pouvaient devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

LA RECHERCHE D'AUTONOMIE

L'intérêt croissant de bien des groupes communautaires du Québec envers le développement économique semblait une orientation naturelle pour le NDG-APG. Encouragées activement par les autorités municipales, les collectivités locales mettaient sur pied, depuis le début des années 1980, de plus en plus de projets dans le cadre de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC). Le groupe a vu là un moyen de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'aide gouvernementale et de créer une assise autonome pour son action en tant que mouvement. En 1993, il possédait une entreprise collective de recyclage de meubles et une coopérative d'édition. Cette dernière a donné naissance à une foule de produits culturels voués à la promotion des pauvres par la fiction et la poésie; selon les mots mêmes d'un membre, la coopérative a créé une « esthétique des pauvres ». Le groupe accorde la priorité aux livres destinés aux groupes communautaires. Récemment, il a aussi ouvert une friperie.

En 1993-1994, le NDG-APG est secoué par une grave crise interne. Le mécontentement est dû surtout à ce que les membres perçoivent comme un manque d'orientation et de leadership. Dans une série d'entrevues menées auprès de membres représentatifs du groupe choisis à la suite d'un échantillonnage au hasard, on peut détecter un malaise généralisé chez les militants de longue date comme chez les nouveaux membres du programme EXTRA⁶. Néanmoins, tous les membres partagent encore les principes du début selon lesquels il faut

6. Les quinze interviews ont eu lieu à l'été de 1993. Ils se sont faits à l'aide d'un questionnaire semi-structuré destiné à répertorier les problèmes et les opinions au sein du groupe.

modifier l'attitude passive traditionnelle des prestataires de l'aide sociale. Pourtant, ils sont nettement déchirés entre leur loyauté envers le groupe et la conviction qu'en s'associant si étroitement aux programmes gouvernementaux et au développement économique, leur groupe reproduit les structures d'une société intolérante, fondée sur la hiérarchie et les priviléges. Voici ce que dit l'un des membres de longue date :

Il y a un manque de leadership et d'orientation dans le groupe. Depuis trois ans et demi que je suis membre, je n'ai jamais vu le moral aussi bas. Les participants au programme EXTRA et les bénévoles semblent être dans un état d'attente et paraissent ne rien vouloir faire. Si nous ne corrigéons pas cette situation désolante, je crains pour l'avenir d'un groupe qui avait le potentiel pour devenir un mouvement exemplaire de lutte contre la pauvreté.

Les antécédents sociaux des quinze personnes interviewées font ressortir le nouveau visage de la pauvreté à Montréal. Toutes avaient un profil bien différent de celui des prestataires d'aide sociale traditionnels. Certaines travaillaient activement dans le domaine des arts. L'aide sociale leur permettait de poursuivre leurs activités artistiques. Les autres affichaient toute une gamme de compétences et de formations qui les auraient sûrement rendues admissibles au travail si la conjoncture avait été différente. Les interviews ont révélé que la plupart s'étaient jointes au groupe d'elles-mêmes ou y avaient été envoyées par des amis, ce qui montre bien la visibilité du groupe parmi les nouveaux pauvres. Il ressort aussi des motivations personnelles exprimées que ces personnes connaissaient le caractère politique du groupe.

Toutefois, c'est leur expérience qui est la plus révélatrice. Toutes avaient une connaissance claire des programmes multiples du groupe, qu'il s'agisse de l'engagement en faveur d'un changement social et politique, de l'offre de services ou de l'amélioration du processus démocratique interne. Une femme a fait le commentaire suivant :

Dès le début, le mandat était de nous laisser diriger par les pauvres, d'aider les pauvres, surtout face à l'obscène projet de loi 37.

Une autre a décrit le groupe ainsi :

[...] un mouvement de solidarité des pauvres pour lutter contre le projet de loi 37 [...] un groupe d'aide capable d'écouter les pauvres avec sympathie.

Au cours de toutes les entrevues, les participants ont fait allusion au caractère militant de leur engagement. Il ne fait aucun doute que le rôle de l'État était très présent à leur esprit et de façon bien concrète. L'État a créé des conditions propices à un certain type de contestation et à une interprétation différente de ce que signifie recevoir de l'aide sociale. Il en est résulté un rejet de leur passivité en tant que clients de l'aide sociale. Ils étaient devenus anonymes et invisibles et ils rejettent ce statut en faveur d'une communauté ayant des besoins et des intérêts communs.

Une autre source d'identité collective ressort des questions sur la solidarité sociale à l'intérieur du groupe. La plupart ont parlé de l'esprit commun sur lequel s'appuyait leur action politique. En fait, l'un servait de fondement à l'autre, comme le prouvent clairement ces mots d'une personne interrogée :

Le côté positif du groupe, c'est qu'il permet de rencontrer beaucoup de personnes qui ont le sens de l'engagement [...] Moi aussi, j'ai rencontré bien des gens intéressants [...] des groupes de frères et de sœurs. Les liens idéologiques que nous avons noués sont extrêmement précieux.

Il y a eu aussi de nombreuses critiques de la hiérarchie interne du groupe. Certaines personnes avaient l'impression qu'il existait un véritable centre de gestion qui considérait les membres d'un œil paternaliste. D'autres s'interrogeaient sur la mission du groupe depuis qu'il avait adopté des stratégies de développement économique. Serait-il capable de poursuivre son travail de sensibilisation politique ? Une personne a résumé ainsi le sentiment de plusieurs :

Le groupe est devenu un « groupe communautaire » plutôt qu'un « groupe populaire ». Je le vois subir bien des changements, pénétrer dans le monde des affaires [...] Ces types d'entreprises sont à la mode de nos jours. Je vois disparaître les questions reliées à la défense des intérêts communs et à la justice sociale.

Le groupe NDG-APG a subi bien des transformations depuis sa création en 1987, et chaque fois il a éprouvé de nouvelles tensions. Pourtant, au cœur de chaque transformation, on retrouve son rapport au système d'aide sociale et ses contestations de l'interprétation morale du prestataire qui prédomine au Québec. À part leur pauvreté, leur statut d'anglophones d'ethnies diverses et leur espace social (Notre-Dame-de-Grâce), les membres du groupe ont un autre point en commun : leur condition universelle et objective de prestataires de l'aide sociale. Cela laisse entrevoir une nouvelle rationalisation culturelle du capitalisme « tardif » selon laquelle la domination de l'État se transforme en une sorte d'action anti-hégémonique.

Qu'est-ce que ce groupe particulier illustre par rapport au contexte contemporain des mouvements et à l'État du Québec ? De quelle façon les mouvements contestent-ils les frontières éthico-idéologiques de l'État avec de nouveaux vocabulaires qui confirment un type de statut différent ? Quelle est la forme de citoyenneté sociale repensée par les groupes partout dans la ville et dans la province ?

Au cours des années, le groupe NDG-APG a élaboré une critique de l'État-providence du Québec tout en étant intégré à ses structures en pleine expansion. Cela a provoqué diverses crises dans son fonctionnement interne et externe, crises qui ont mis en péril l'engagement de ses militants et de ses membres à maintenir le groupe en vie.

Des tensions internes au sujet de l'identité collective, qui se pose comme une question de dignité pour chacun quant à son rôle, à sa place et à sa contribution dans la collectivité, viennent se surimposer à des tensions externes qui font intervenir des acteurs politiques et des forums de médiation. Ces expériences qui sont retransmises au groupe sont des leçons politiques précieuses. Comme nous le verrons, les efforts des membres pour construire une communauté ont une structure morale complexe reliée au processus conflictuel de la citoyenneté sociale qui tente de se récréer à l'aide d'interprétations différentes de la notion de « bien-être » et de l'évaluation de l'identité personnelle.

LA DIGNITÉ EN TANT QUE PRATIQUE ENTRE SOI, LES AUTRES ET L'ÉTAT

Dans l'étude de cas du groupe NDG-APG, les idéaux d'un mouvement sont transformés par l'apport d'acteurs et de mécanismes de régulation nouveaux dans des questions d'action collective. Cet apport va si loin qu'il brise l'attachement politique des membres à leur groupe. En fait, de tels processus marginaux ont causé la disparition au Québec de bien des projets sociaux et politiques ambitieux. Ils impriment une poussée irrésistible au cycle des mouvements sociaux dans les domaines du social, du politique ou de l'éthique, et ils construisent et déconstruisent les pratiques collectives.

Les mouvements sociaux ou les groupes communautaires recherchent un équilibre entre les formes de régulation de l'État et leurs propres besoins de croissance, et ils condensent souvent ces deux buts dans une sorte d'instrument parallèle. C'est ainsi que le NDG-APG poursuit ses pratiques et continue d'influer sur la vie des pauvres de la communauté tout en risquant sa propre survie collective en tant qu'agent de transformation sociale. Les membres du groupe sont conscients de ce risque, comme le montrent leurs efforts pour accroître leur autosuffisance économique⁷ :

7. Le groupe NDG-APG a commencé à s'intéresser au développement économique. Il se conçoit non seulement comme un organisme de services et de défense des droits, mais également comme un lieu d'acquisition d'aptitudes nécessaires sur le marché du travail ou à la mise sur pied de coopératives. Le groupe a créé une entreprise appelée F.R.A.M.E. dont la mission est de recueillir de vieux meubles, de les réparer et de les vendre aux pauvres à des prix raisonnables. Le groupe a également noué des liens avec la CDEC locale. La question de la responsabilité est devenue la principale préoccupation du groupe : de quelle façon doit-on promouvoir l'aide mutuelle dans un environnement non autoritaire soumis à des critères reconnus de succès commercial ?

Nous devons trouver une façon de ne dépendre que de nous-mêmes et de construire des structures économiques. C'est le seul moyen qui permettra aux pauvres de survivre à Montréal dans l'avenir. Lorsqu'il intervient, le gouvernement ne s'intéresse qu'à la main-d'œuvre bon marché que nous représentons.

Comment cette étude de cas se situe-t-elle en contrepoint du type de citoyenneté sociale passive et fondée sur des droits qui régit la vie des membres du groupe ? Pour le comprendre, il faut aborder une dimension plus théorique du problème. La citoyenneté sociale accordée actuellement aux groupes de lutte contre la pauvreté se fonde sur une relation de clients ; elle est accordée à des individus à cause de leur statut de « citoyens non-possédants » dans une démocratie de possédants. Le groupe NDG-APG offre une raison différente de réclamer la citoyenneté sociale tout en entérinant l'État.

La création, malgré des risques énormes, d'une communauté, d'un mouvement qui recherche un « bien-être » en commun est une pratique de la citoyenneté. La recherche collective de la dignité apparaît comme une forme engagée d'identité qui peut difficilement être mise sur le compte d'une réaction défensive face à l'État. En fait, l'État a cerné et circonscrit le mouvement dès sa naissance. Il est plus éclairant de parler ici d'une radicalisation des contestations ou de « contre-droits » (Ungar, 1986) au moyen desquels le groupe défie l'État⁸. Pour les membres, créer un groupe, échapper à l'isolement de la pauvreté et négocier une relation avec le système d'aide sociale, c'est s'opposer constamment à la struture morale du régime dans lequel ils vivent.

Ce processus vise surtout à amener des personnes, qui ont été longtemps exposées à l'environnement régulateur de l'aide sociale, à penser autrement à « faire quelque chose de soi » (Jordon, Redley et Marcus, 1993). La première action du groupe NDG-APG a été de créer une présence pour que les prestataires de Notre-Dame-de-Grâce se rendent compte de leurs besoins *en commun*. Leur situation ne réclame plus une médiation individuelle, mais bénéficie de la médiation d'un groupe, d'une communauté en devenir qui, paradoxalement, doit son existence et ses chances d'avenir à l'État qu'il conteste et reproduit.

AU-DELÀ DES THÉORIES DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Qu'apportent le groupe NDG-APG et son interface État-société à notre analyse des mouvements sociaux ? À mesure que les sociétés modernes et leurs systèmes étatiques s'enchevêtront dans une même trame, le sens de la globalité qui habitait jadis les théories des mouvements sociaux se dissout dans un discours uniforme sur la multiplicité des identités culturelles ou des positions de sujet en tant que normes esthétiques. L'accent mis sur les mouvements sociaux « nouveaux » le montre bien. Ces études ne considèrent pas tant la réforme et la transformation des structures que les significations personnelles et subjectives (Melucci, 1989). Il n'est donc pas surprenant de voir l'intérêt que suscite les politiques d'identité dans de nombreux cercles intellectuels, dont les plus remarquables ne se rattachent pas nécessairement au domaine des mouvements sociaux.

Ce domaine se trouve ainsi étendu au-delà du refuge immuable de ses propres frontières. De plus, dans les périodes marquées par l'incertitude politique, sociale ou théorique,

8. Le travail de R. UNGER (1986), *The Critical Legal Studies Movement*, est utile pour l'élaboration d'éléments contraires fonctionnels lorsqu'on applique son concept de « contre-droits » à la théorie des mouvements sociaux. Unger traite de la contradiction inhérente aux droits du libéralisme ; il fonde sa critique sur la prémissse voulant que le « droit d'inclusion » dans l'État libéral représente un terrain politique important pour la pensée radicale. Il soutient par exemple que l'indépendance économique et le droit de nouer une relation sociale d'égal à égal devraient être opposés au droit de protéger les mêmes biens auxquels s'attache le sens de la justice de la pensée libérale ; par conséquent, le « droit à l'immunité » protégerait la sécurité physique et matérielle contre les organisations. Le « droit à la déstabilisation » protégerait les actions destinées à perturber les hiérarchies sociales qui refusent la contestation et menacent l'autonomie personnelle. Le « droit au marché » donnerait aux individus une part du capital social, ce qui réduirait le pouvoir économique des élites de restreindre les moyens de gagner sa vie et créerait une assise démocratique sur les lieux de travail. Le « droit à la solidarité » exprimerait et généraliserait les liens communs et les aspirations à la confiance mutuelle.

on voit immanquablement surgir de nouvelles questions comme celles-ci : qu'est-ce qu'un mouvement social moderne ? où commence-t-il ? et surtout, où finit-il ? Le cycle des mouvements sociaux est devenu hélicoïdal et indistinct (Lustiger-Thaler, 1993a, 1993b). Comment faut-il traiter ce qui en reste, ces souvenirs sociaux collectifs, ces traces de pratiques que l'on trouve dans des groupes communautaires plus ou moins institutionnalisés ou dans les institutions réformatrices de l'État ? Compte tenu du déclin des luttes de la classe ouvrière, qui persistent tout en ayant changé de forme, et de l'éventail surprenant de mouvements contemporains dans les milieux populaires urbains et ruraux, une étude en profondeur des mouvements sociaux contemporains relève aujourd'hui autant des théoriciens culturels et des économistes politiques que de n'importe quel autre spécialiste (Leys et Mendell, 1992 ; Aronowitz, 1993, Carroll, 1992)⁹.

Depuis dix ans, on a aussi observé chez les théoriciens une tendance qui a fait beaucoup de bruit : il s'agit de l'analyse de grappes de « mini-identités » (Offe, 1987 ; Klandermans, 1990). Bien qu'il soit important de mettre en évidence l'intersubjectivité et la réflexivité dans la production générale de l'action collective, on s'est moins préoccupé d'expliquer de façon aussi fouillée l'influence du politique et ses relations avec les mouvements sociaux. De plus, lorsque cette dimension essentielle est prise en compte, le politique est souvent introduit dans l'intimité de la vie quotidienne de façon à simuler le champ social, et il obscurcit ainsi les deux domaines.

Par conséquent, de nombreux observateurs se sentent mal à l'aise de voir, dans la réflexion actuelle, d'importants éléments d'analyse mis de côté, notamment la présence régulatrice de l'État et ses relations avec les mouvements sociaux. L'absence d'une théorie de l'État dans les nouvelles approches est davantage le symptôme d'un abandon croissant du politique par suite des déceptions post-modernes que le reflet de l'expérience quotidienne des mouvements sociaux qui renégocient constamment leur statut dans une multitude de contextes où État et société se chevauchent (Maheu, 1992).

Il ne s'agit pas ici d'un appel de la onzième heure en faveur de la reprise d'un projet universel, mais plutôt d'une constatation : à cause du rejet des épistémologies fondées sur les classes à l'époque post-marxiste, bien des questions sont demeurées en plan. La représentation d'un sujet classe omniprésent indiquait à tout le moins une reconnaissance de la morale dans notre compréhension du lien entre les phénomènes sociaux. Aujourd'hui, la théorie sociale est confrontée ironiquement à des « globalités absentes » que viennent soutenir des réflexivités subjectives. Cela a influé sur la façon dont nous comprenons les pratiques des mouvements sociaux et l'État. Disons à la défense des théories très dénigrées des « anciens » mouvements sociaux qu'on pouvait au moins leur attribuer une position théorique en s'interrogeant sur le type d'État avec lequel ils traitaient.

À cause des relations plus étroites entre les mouvements et le fonctionnement des institutions sociales et politiques, il faut ramener le rôle de l'État et ses pratiques de réglementation au cœur de notre analyse. Toutefois, il faut le faire d'une façon radicalement différente. Étant donné la compression de l'État-providence moderne et l'appel du politique en faveur du communautaire, la division entre les pratiques institutionnelles et non institutionnelles est devenue floue. Notons encore une fois que l'expérience du groupe NDG-APG indique la dualité des positions de sujet face à l'État et face aux identités de solidarité locale.

Au Québec comme ailleurs, il s'agit là d'une conjoncture moderne récente, d'un déclin régulé de l'État-providence post-keynésien ; un « service public » devient un « service acheté », et l'État-providence trace le canevas asymétrique de la « société-providence ». La logique de l'État est d'offrir une aide sociale souple, élaborée grâce à diverses pratiques d'extension dans la société civile. Dans le trafic des idées, le discours communautaire a été plus d'une fois le

9. En fait, l'étude des mouvements sociaux est devenue un important terrain de formation pour « les divers rateliers » que sont aujourd'hui les consultants des grandes entreprises américaines et leur donnent une esquisse des valeurs futures de la main-d'œuvre. Voir L. A. KAUFMAN, « The Diversity Game », *The Village Voice*, n° 35, 31 août 1993.

serviteur d'un programme néo-conservateur cynique : « les milliers de points lumineux » doivent dépendre plus de leur propre luminosité que de la lumière de l'Etat¹⁰.

Pour la plupart des acteurs sur la scène politique, il est devenu évident que la frontière très nette autrefois entre l'État et la société civile n'est plus très visible, surtout lorsque c'est l'État qui finance et appuie les groupes et, par procuration, les vastes mouvements qu'ils représentent. De plus, étant donné le développement institutionnel du Québec à partir des années 1960 et par la suite, de nouveaux « bureaucrates de la rue », qui ont fait leurs armes à l'époque glorieuse des groupes communautaires et des mouvements sociaux, travaillent dans les années 1990 dans des appareils qui se situent à la jonction critique de l'État et de la société civile.

Formant les troupes de choc des organismes étatiques, cette nouvelle classe de bureaucraties à la voix douce connaît bien la dynamique de l'action communautaire (Gouldner, 1979). Concrètement, il résulte de cette situation que les relations entre l'État et la société sont de plus en plus enchevêtrées dans des réseaux informels et parfois personnels. Cela ne transparaît pas toujours dans les résultats des « conflits de l'heure », mais ressort plutôt des effets cumulatifs des choix idéologiques et moraux que font les acteurs locaux au cours d'une certaine période.

Pourtant, même dans un tel contexte ou peut-être à cause de ce contexte, si les approches post-modernes récentes nous ont enseigné quelque chose, c'est bien qu'un seul appel naïf à l'autonomie, à l'interdépendance et à la solidarité de la société civile ne donnait pas tous les fruits attendus. En d'autres mots, il faut considérer avec pas mal de méfiance une trop grande séparation de l'État et de la société civile.

Les théories des mouvements sociaux des deux écoles que nous avons mentionnées au début de cet article semblent fortement réfractaires à cette idée. Je soutiens qu'il faut dépasser ces théories parce que la distinction entre l'État et la société civile ne tient plus, surtout dans le domaine de l'aide sociale, comme l'expérience du groupe étudié semble l'indiquer. La continuité des pratiques et stratégies des mouvements sociaux et de la sphère politique institutionnelle a aboli des divisions théoriques soigneusement élaborées. Ces divisions étaient presque toutes centrées sur des pratiques en dehors des institutions plutôt que sur des pratiques complexes qui passent *par* l'État.

Par exemple, plusieurs observateurs ont souligné que le financement des activités des groupes communautaires et des mouvements sociaux constituait de la part de l'État une stratégie de récupération dans le domaine de l'aide sociale. Pourtant, comme le montre notre étude, au lieu d'être simplement cooptés par l'État, les mouvements sociaux dans la société québécoise mènent un combat très réel pour redéfinir la nature du « bien-être » à l'intérieur des institutions étatiques. La notion de cooptation ou celle d'appropriation étatique ne nous éclairent guère sur ce processus.

Des pratiques qui sont si facilement dites de cooptation constituent peut-être des conditions que doivent nécessairement remplir les mouvements contemporains œuvrant dans le domaine de l'aide sociale, puisque leur dépendance relative amène l'État à définir leur champ d'action. Sous cet angle, comme les acteurs politiques, ces mouvements sociaux sont pleinement imbriqués dans le processus contradictoire de la démocratie officielle, dans la mesure où l'État libéral démocratique-légal devient le fondement de leur action collective. C'est souvent après avoir rempli ces conditions que les mouvements peuvent commencer à fonctionner sur le terrain de l'État ou dans l'environnement régulateur que l'État a créé.

Comme ces espaces sont eux-mêmes des lieux de conflits sur les principes moraux de l'aide sociale, les mouvements ont un rôle à jouer dans la réinterprétation, sinon dans la définition, des objectifs de l'aide sociale à cause de leur capacité de mobiliser les individus. Cela ne peut manquer d'influer énormément sur la façon dont nous considérons les types de statuts qui sont conférés aux individus et aux mouvements. Dans ce cas, comment devrions-nous

10. Le discours sur « les milliers de points de lumière » du président Bush, dans son message inaugural de 1988, est un excellent exemple de la récupération du discours néo-populiste pour le faire servir au démantèlement de l'État-providence américain.

analyser les mouvements contemporains pour mieux comprendre les dimensions politiques d'une identité qui prend souvent sa source dans l'État? Quels sont les outils dont nous avons besoin? Dans la section suivante, je montrerai qu'il faut redonner vie au «monde des citoyens» en tant que domaine moral ce qui nous aidera à comprendre les mouvements sociaux contemporains dans la société québécoise.

LA CITOYENNETÉ SOCIALE ET LE MODE DE RÉGULATION MORALE

Selon Theodore Lowi (1979), «en dépit de ce que les sciences sociales peuvent dire, la politique traite de moralité». Il faut considérer cette affirmation dans un contexte élargi, puisqu'elle s'inscrit dans une tradition qui voit dans l'État-providence une réponse à la question libérale classique : Qu'est-ce qui rendra les gens responsables les uns envers les autres si la société elle-même ne remplit pas cette fonction? La réponse libérale a été l'État-providence. En prenant une route différente, la gauche est arrivée à une réponse très similaire. L'État-providence a représenté pour la pensée libérale un baume qui calmait son angoisse vis-à-vis de ses obligations morales, et pour la gauche, à l'exception de son aile anarchiste, une vache sacrée dans ses pratiques politiques et sociales. Les démocrates-libéraux ont fini par trouver cette question encombrante, mais la gauche a développé des relations plus complexes avec le système de l'aide sociale et sa réforme en critiquant les assises démocratiques de l'État-providence (Scott, 1991; Esping-Anderson, 1990; Korpi, 1983; Swann, 1985).

La base a beaucoup participé à ce débat qui a été mené surtout par les mouvements sociaux à propos des services sociaux administrés par l'État (Lustiger-Thaler et Shragge, 1993). Les discussions sur la nouvelle conception de l'État-providence ne font que commencer. Certains observateurs ont adopté une position d'arrière-garde en soutenant que la gauche n'avait pas suffisamment défendu l'État-providence contre les attaques des néo-conservateurs. Selon eux, les forces progressistes feraient bien de ne pas chercher seulement de «nouvelles idées», mais de travailler aussi à retrouver un *statu quo* déjà érodé.

Comme il a été dit au début de cet article, une des questions clés pour les mouvements sociaux du Québec dans le domaine de l'aide sociale est de trouver une voix unique pour définir des normes universelles dans des sphères particulières de conflits sociaux. Sous cet angle, les mouvements qui se préoccupent des questions de bien-être apparaissent comme des «agents moraux» (Wolfe, 1992) qui réarticulent les particularismes éthiques de leur condition à l'aide de jugements et de normes plus larges touchant les besoins universels. À ce propos, je soutiens que ces mouvements réintroduisent une dimension morale dans la sphère politique en associant la force de leurs revendications particulières à des relations imaginées avec les autres, connus ou inconnus. Cela presuppose chez les agents moraux des sources d'identité diverses. Les pratiques du groupe NDG-APG dénotent une telle tendance.

Dans un ouvrage récent, Charles Taylor (1989) nous aide à circonscrire théoriquement le domaine sociologue des agents moraux et de leurs expressions collectives. Il considère les sources du moi comme des «positions morales» qui ont une assise historique et sont étroitement liées à l'apparition d'identités modernes. Selon lui, les représentations surgies du passé constituent chez l'agent des éléments importants dans son processus continu de création de significations et d'identités. Sans le vouloir, peut-être, Taylor lance un défi aux théoriciens des mouvements sociaux pour qu'ils analysent plus attentivement la matrice dans laquelle les revendications d'identité personnelle (autonomie) de l'agent s'entremêlent avec le «bien» collectif (démocratie) que les mouvements font intervenir dans le domaine de l'action sociale.

À la suite de Taylor, nous pouvons avec profit définir l'agent moral (ou l'action morale) et son expression dans l'identité moderne comme une tension entre le moi ou «la raison désengagée» (limitant le monde à une chose connaissable) et le moi à la recherche de son épanouissement personnel et politique. Cette définition est sociologiquement pertinente parce qu'elle réduit ce que nous pourrions considérer comme une tension intérieure (l'agent moral et son expression dans des identités modernes) et les risques de l'Altérité ou la complexité structurelle des tensions extérieures. Il importe donc de repenser les conséquences

de l'action de l'agent moral et l'identité moderne par rapport aux Autres connus (la communauté réelle) ou aux Autres lointains et inconnus (les multiples communautés), en tenant compte des aspirations communes qui relient les particularismes à l'universel (Nancy, 1991; Blanchot, 1986; Wolfe, 1992).

Dans le conflit perpétuel entre des revendications antagonistes et hiérarchisées au sein de l'État et au sein de la société civile, l'État-providence moderne apparaît comme un agent qui recherche le monopole des interprétations morales, à peu près comme il a assumé le contrôle des moyens de coercition, afin de créer un « mode de régulation morale ». En tant qu'interlocuteur moral, l'État devient la matrice des tensions extérieures et intérieures, des Autres connus et inconnus. Sous cet angle, le discours des mouvements est diffusé dans un univers qui est non seulement politique et social, mais aussi profondément moral et imprégné d'un pouvoir discrétionnaire, le pouvoir de dessiner les frontières morales des idéologies de la pénurie, du bien-être et de la dignité.

C'est pourquoi l'approche que je défends ici pour aborder les théories des mouvements sociaux se fonde sur une remoralisation de l'action collective. Cette théorie reconnaît que les mouvements recouvrent volontairement les particularismes et l'universel et qu'ils sont profondément liés à l'État-providence. Quant au bien-être et aux pratiques de dignité, ils constituent un domaine de luttes constantes.

On peut concrétiser davantage cette thèse en disant que le « bien » que les mouvements sociaux souhaitent réaliser résulte ultimement des particularismes de l'identité et de l'universalisme du bien-être, contestés dans des sphères d'action collective imbriquées mais différentes. Les assises de ce « bien » ne peuvent se trouver dans le contrat relié aux notions classiques de la société civile. Elles ne peuvent pas non plus se retrouver dans les réseaux de solidarité de la seule société civile moderne (Cohen et Arato, 1992; Keane, 1989). Elles sont plutôt présentes dans les abondantes relations que les individus nouent avec les autres par l'entremise de l'État et, au-delà de l'État, dans les contestations des frontières morales. En ce sens, toute nouvelle relation collective entre les mouvements sociaux et l'État-providence ne découle pas de la civilité inhérente à la société, mais de l'introduction d'un dialogue civil dans les pratiques de cet État-providence.

LES ANTINOMIES POLITIQUES DE LA CITOYENNETÉ

Comment l'action collective peut-elle non seulement s'exercer, mais aussi survivre dans un environnement moralement réglé par l'État ? Je démontrerai qu'elle se déroule dans un espace chargé de conflits qui circonscrit ce que nous connaissons sous le nom de citoyenneté sociale, grâce aux travaux de T. H. Marshall. J'analyserai rapidement la façon dont Marshall a ouvert la voie à la découverte d'assises théoriques très différentes pour les pratiques de la citoyenneté sociale contemporaine. La citoyenneté sociale est la matrice moderne de l'agent moral diversifié, elle est un lieu où il est possible d'imaginer et de construire au niveau politique d'autres notions de bien-être. C'est le lieu des « contre-droits » (Ungar, 1986, 1987) où les mouvements sociaux contestent les interprétations morales des droits du libéralisme sur le terrain de l'État. Vue sous cet angle, la citoyenneté sociale est la sphère contestée des politiques modernes qui guident l'adoption d'une politique sociale et notre attitude à son égard.

Présenté d'abord par T. H. Marshall, le concept de citoyenneté sociale est un point de départ important pour comprendre les pratiques des mouvements sociaux et leurs relations avec l'État-providence. Il y a eu récemment de nombreuses études liant divers critères de la citoyenneté aux mouvements sociaux (Roche, 1993, 1992; Bottomore, 1992; Fraser et Gordon, 1992; Cohen, 1986; Turner, 1986). Elles n'ont fait qu'indiquer certaines voies. Les théories des mouvements sociaux, mêmes celles qui admettent l'importance des « structures politiques opportunistes » (Kitschelt, 1989, 1990; Kuechler et Dalton, 1990; Wilson, 1990) se sont centrées sur des questions d'opinion publique, mais refusent de reconnaître que les répercussions structurelles des statuts de citoyen influent directement sur la trame des relations entre les pratiques des mouvements et l'État.

L'environnement structurel général des droits, obligations et statuts changeants dans lequel les mouvements fonctionnent, a reçu peu d'attention, sauf de la part des théoriciens néo-corporatistes. Ces derniers ont renforcé les tentatives de ceux qui cherchaient à développer une théorie du politique (Handler, 1976; Lowe et Goyder, 1983; Boggs, 1986; Roth et Rucht, 1987; Offe, 1981, 1985). Signalons l'importance particulière pour notre propos des travaux de Claus Offe, qui a analysé l'attribution d'un statut public à des groupes d'intérêt et à des mouvements. Toutefois, sa notion d'attribution de statut explique largement les processus de légitimation. Les fonctions de la citoyenneté sociale telle que nous la comprenons vont au-delà des catégories de reconnaissance par l'appareil étatique que décrit Offe. Du point de vue de l'État, par contre, ces catégories permettent de définir des principes et de maintenir des échanges avec la société civile (Mushaben, 1989; Nedelmann, 1984). Les travaux de Jane Jenson (1991, 1993) sur la citoyenneté et sur les problèmes de régulation fournissent eux aussi des aperçus importants sur les relations qui créent des liens entre l'État et la société ainsi que sur leur position centrale dans l'analyse des mouvements sociaux. Pourtant, c'est sûrement Marshall qui a le mieux mis en lumière, dans son livre classique *Citizenship and Social Class* (1949), le contexte structurel dans lequel se retrouvent les citoyens et les mouvements sociaux. Dans ses premières analyses, Marshall presupposait une justification morale des régimes-providence de l'après-guerre. Ses observations éclairées sont cependant un point de départ pour comprendre les diverses citoyennetés dans quantité de contextes nationaux et supranationaux (Held, 1991; Beitz, 1991).

Cependant, l'histoire de l'État-providence semble indiquer que la linéarité recherchée par Marshall dans les étapes historiques ne s'est pas concrétisée. Il ne semble pas non plus que la progression d'une forme de citoyenneté à une autre se soit faite sans problèmes (Roche, 1993). Les assises démocratiques de la citoyenneté sociale de l'après-guerre, dont parle Marshall, laissaient peu de place aux citoyens, du point de vue de leur participation à la création de leur propre aide sociale, de leur propre bien-être. Le plus grave, peut-être, c'est que Marshall n'a pas examiné d'assez près l'effet des idéologies et leurs relations avec les droits de la citoyenneté civile et politique qui se sont retrouvés dans le discours sur la citoyenneté sociale. À cet égard, tout en étant une création de l'État et de la société civile, *la citoyenneté sociale devient un élément clé de la régulation morale*. Elle apparaît alors non seulement comme un statut permettant aux citoyens de partager tout l'héritage de leur société, comme le soutenait Marshall, mais aussi comme un lieu d'où ils peuvent contester la régulation morale, notamment le contrat et les échanges.

Il est donc important d'examiner l'ensemble des pratiques qui sous-tendent ce processus en mettant ensemble les prérogatives sociales dans le discours sur les droits et dans les formules prônées par le marché. Cette analyse illustre bien l'un des éléments critiques des relations des mouvements sociaux avec l'État : l'engagement de l'État-providence moderne envers la citoyenneté civile et politique (fondé sur des échanges et sur le discours des relations contractuelles) est une mesure douteuse pour construire les nouvelles assises de la citoyenneté sociale (Fraser et Gordon, 1992). Il en résulte de graves conséquences pour notre compréhension de la façon dont les mouvements sociaux interagissent avec l'État et l'entérinent.

Disons que c'est surtout l'État qui a créé un discours sur les droits et obligations, un mode moral de régulation ; c'est lui qui a établi les conditions permettant au problème de l'aide sociale d'envahir le terrain discursif des mouvements sociaux. Cette situation est au cœur des conflits entre les mouvements et l'État ou à l'intérieur des mouvements, comme le montre amplement l'expérience du groupe NDG-APG.

La citoyenneté sociale, telle que les mouvements sociaux l'exercent, sous-tend le désir de freiner ce « processus de nivellation » en mettant les questions d'inégalité au rang de tous les besoins. Notre étude de cas montre qu'un mouvement social y parvient grâce à une critique pratique et morale des ontologies fondées sur les droits. Au-delà de l'interprétation de Marshall, la citoyenneté sociale prête sa voix aux processus de transformation du discours sur les droits de l'État libéral.

En outre, c'est la structure de ces droits qui place la citoyenneté sociale dans le mode moral de la régulation. Accepter la prémissse selon laquelle les mouvements sociaux sont fondamentalement présents sur le terrain de l'État, c'est considérer la structure contradictoire des droits du libéralisme comme d'importantes voies de transformation sociale. Le défi constant des mouvements sociaux est de savoir comment opposer à la question des droits mis de l'avant dans le discours libéral (qui vise la réduction des questions sociales et politiques) une notion de la citoyenneté qui présente des faits contraires, notion qui indique des contradictions très profondes ainsi que la possibilité d'un véritable changement social. Le rejet de la pénurie apparaît alors à nouveau sous la forme d'un fondement critique des affaires humaines.

CONCLUSION : LES MOUVEMENTS SOCIAUX DANS UNE SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE FIN DE SIÈCLE

Mon étude fait ressortir deux importants éléments, d'ordre moral et politique, qui animent les mouvements sociaux de la société québécoise contemporaine et qui ont une importance cruciale pour son avenir.

Tout d'abord, au niveau éthico-social, les tensions internes dans les groupes (les négociations interpersonnelles et la construction d'une communauté) trouvent un puissant agent de médiation dans les tensions externes apportées par l'État. L'expérience du groupe NDG-APG a montré qu'il n'est pas nécessaire que cette situation se vive à l'extérieur de catégories aussi universelles que les conditions matérielles des pauvres ou les perceptions morales de la pauvreté. Elle illustre plutôt une nouvelle articulation des idéaux universels autour des particularismes d'une condition sociale donnée. Les membres du groupe réalisent cette articulation en affrontant les modes de régulation sociale et morale, en se servant de la dignité ou du sens de la valeur personnelle comme d'une forme de revendication et en la réutilisant comme une pratique d'action à l'intérieur du groupe¹¹.

En deuxième lieu, l'étude de cas a montré que l'articulation entre les mouvements sociaux et l'État repositionne les agents dans des espaces socio-politiques de plus en plus contradictoires. Cela prouve qu'il faut considérer la notion même de citoyenneté sociale comme un champ conflictuel où les droits du libéralisme sont contestés par des contre-droits naissants, ce qui fait de l'État et de ses prolongements dans la société civile un important lieu de conflits et de transformation.

Les relations modernes de l'État et des mouvements sociaux semblent enfermées dans des actions et réactions contradictoires entre droits et contre-droits et semblent aussi emprunter des formes qui laissent préfigurer la citoyenneté sociale. Il s'ensuit que, dans le domaine de l'aide sociale du moins, les mouvements peuvent être considérés comme des acteurs collectifs qui ont pour tâche de modifier les frontières de notre imagination sociale en donnant une nouvelle morale à des normes de liberté et d'égalité en voie de disparition.

Cela nous force évidemment à nous interroger sur la façon dont nous avons compris jusqu'à maintenant les groupes de la base, ou les mouvements sociaux, de la société québécoise. Les chercheurs comme les médias nous incitent souvent à penser que les jours de gloire des mouvements sociaux sont passés, confinés dans nos souvenirs des années 1960 et 1970. À mon avis, si nous utilisons de nouveaux indicateurs pour retracer les relations entre l'État et la société, nos diverses méthodologies feront apparaître des mouvements sociaux en pleine activité¹². Nécessairement, il faudra recourir à la critique politique et porter une grande attention au processus de régulation.

11. On peut se demander s'il est possible de généraliser les expériences du groupe NDG-APG. En fait, un des dilemmes moraux de cette fin du xx^e siècle est le nombre étonnant de mouvements sociaux qui travaillent sur des terrains moraux très différents.

12. Le récent Forum de solidarité sociale, qui a eu lieu à Montréal le 22 mars 1994, confirme l'importance de cette activité. Il regroupait plus de mille délégués représentant des centaines de groupes et de mouvements.

Dans la même optique, il importe d'accroître, dans le contexte québécois actuel, notre compréhension des différents statuts des citoyens et de la manière dont ils sont mis au défi. Tout au long de cet article, j'ai laissé entendre que les mouvements sociaux de la société québécoise n'ont rien à gagner d'un noble refus de l'État, mais qu'ils exigent plutôt des relations différentes avec lui. D'un point de vue empirique, notre compréhension actuelle de l'institutionnalisation et de la cooptation dans ces espaces antagonistes n'est pas non plus suffisante pour que nous puissions saisir la complexité des stratégies et les répercussions inhérentes à ces processus.

La transformation de l'État-providence et les conflits qui en résultent, « les futures guerres de l'aide sociale », auront de profondes répercussions sur le principe d'inclusion territoriale de la citoyenneté au Québec. Les pratiques des mouvements sociaux, surtout dans le cadre de la réforme de l'aide sociale, démontrent que l'intégrité sociale de la citoyenneté, de la démocratie et de l'État sont inextricablement entremêlées. Avec le démantèlement de l'État-providence keynésien et des droits de citoyenneté qui l'accompagnaient, les mouvements sociaux exigeront de plus en plus un débat sur les nouvelles dimensions de la citoyenneté sociale. Les enjeux soulevés dans la sphère publique se centrent sur la qualité de cette citoyenneté.

Quel est donc le statut futur de la citoyenneté dans la société québécoise, en dehors des strictes frontières de la citoyenneté politique fondée sur l'autonomie de l'État-nation ? En fait, le traitement différent que reçoivent les mouvements sociaux est peut-être le premier indicateur des modalités d'insertion des nouveaux statuts de citoyenneté sociale dans la sphère politique naissante ; il est peut-être un indice de la netteté de sa fibre démocratique. Si, comme tous les nationalismes, le projet national est inévitablement et ultimement la réification de la collectivité, une compréhension de la citoyenneté sociale de l'État du Québec exige une auto-critique continue, permanente et nécessaire. Tous les acteurs de la société québécoise — mouvements, universités, syndicats, groupes culturels, partis politiques, etc. — ont un rôle essentiel à jouer dans la définition des avante-postes naissants de la nouvelle citoyenneté. Nous n'avons jamais eu autant besoin d'une théorie des mouvements et des changements sociaux qui nous aide à tracer ces horizons nouveaux.

Henri LUSTIGER-THALER
Ramapo College of New Jersey
School of Social Sciences and Human Services
505 Ramapo Valley Road
Mahwah, New Jersey 07430-1680

RÉSUMÉ

Dans la société québécoise, les mouvements sociaux ont connu d'énormes transformations de leurs relations avec l'État et avec les institutions connexes au sein de la société civile. Cet article tente d'expliquer les actions et réactions contradictoires d'un mouvement social dans le domaine de la réforme de l'aide sociale et la façon dont il provoque une remoralisation des sphères de conflits sociaux et politiques. En partant de la notion de citoyenneté sociale, l'auteur montre que notre compréhension originale de ce terme est empreinte de difficultés parce qu'elle s'appuie sur les droits tels que définis par le libéralisme et sur la notion de contrat. Pourtant, ces droits sont nettement le terrain moral des conflits modernes. Une étude de cas souligne la progression de « contre-droits » axés sur la dignité et sur le bien-être en tant que pratiques des mouvements de réforme de l'aide sociale dans leurs relations avec un État du Québec de fin de siècle.

SUMMARY

Social movements in Quebec society have undergone tremendous transformations in their relationship to the State and its overlapping institutions within civil society. This paper attempts to explain the contradictory pulls and pushes of a social movement in the area of welfare reform, and how it remoralizes spheres of social and political conflict. Drawing upon the idea of social citizenship, the author makes the argument that the original understanding of the term is fraught with difficulties due to its grounding in liberal rights and the rhetoric of contract. Yet these liberal rights are clearly the morally defined terrain of modern conflict. The empirical case study points to the growth of "counter-rights" around dignity and well-being as practices of welfare reform movements in their relationship to the *fin de siècle* Quebec State.

RESUMEN

En la sociedad quebequense, los movimientos sociales han conocido enormes transformaciones tanto en sus relaciones con el Estado como en aquellas con las instituciones conexas en el seno de la sociedad civil. Este artículo trata de explicar por una parte las acciones y las reacciones contradictorias de un movimiento social dentro del dominio de la reforma de la ayuda social y por otra parte la manera como este movimiento provoca una nueva moralización en las esferas de los conflictos sociales y políticos. Partiendo de la noción de ciudadanía social, el autor enumera que nuestra comprensión original de este término está impregnada de dificultades porque ella se apoya sobre los derechos del liberalismo y sobre la noción de contrato. Sin embargo, estos derechos son netamente el terreno moral de los conflictos modernos. Un estudio de casos hace resaltar la progresión de « contra-derechos » centrados sobre la dignidad y el bienestar como prácticas del movimiento de reforma de la ayuda social dentro de sus relaciones con el Estado de Quebec de fines de siglo.

BIBLIOGRAPHIE

- ARONOWITZ, Stanley (1992), *The Politics of Identity : Class, Culture, Social Movements*, Londres, Routledge.
- BEITZ, Charles, R. (1991), « Sovereignty and Morality in International Affairs », in D. Held, *Political Theory Today*, Cambridge, Polity Press.
- BLANCHOT, Maurice (1988), *The Unavowable Community*, New York, Station Hill Press.
- BOGGS, Carl (1986), *Social Movements and Political Power*, Philadelphie, Temple University Press.
- BOTTOMORE, Tom (1992), *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Press.
- CARROLL, William (1992), *Organizing Dissent*, Toronto, Garamond Press.
- COHEN, Jean et Andrew ARATO (1992), *Political Theory and Civil Society*, Boston, the MIT Press.
- DALTON, Russel et Manfred KUECHLER (1990), *Challenging the Political Order*, New York, Oxford University Press.
- DENIGER, Marc-André (1992), *Rebâtir Montréal autrement*, Conseil canadien de développement social.
- DUBET, Francois (1991), *Les Lycéens*, Paris, Seuil.
- ESPING-ANDERSON, Gosta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- FOX-PIVEN, Francis (1992), « Reforming the Welfare State », *Socialist Review*, vol. 22, n° 3, pp. 60-67.
- FRAZER, Nancy et Linda GORDON (1992), « Contract versus Charity », *Socialist Review*, vol. 22, n° 3, pp. 45-59.
- GOULDNER, Alvin (1979), *The Future of Intellectuals and the Rise of the New Class*, New York, Continuum.
- HABERMAS, Jürgen (1987), *The Philosophical Discourse of Modernity*, Cambridge, Polity Press.
- HELD, David (1991), « Democracy, the Nation State and the Global System », in *Political Theory Today*, Cambridge, Polity Press.
- JENSON, Jane (1991), « Thinking (a Feminist) History : The Regulation Approach as Theatre », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17.
- JENSON, Jane (1993), « Deconstructing Dualisms : Citizenship Claims in Canada », in G. Drover et P. Kierans (dir.), *New Approaches to Social Welfare Theory : Making and Sorting Claims*, Cheltenham, Edward Elgar.
- JORDAN, Bill, Marcus REDLEY et Simon JAMES, *Putting the Family First*, texte inédit.
- KEANE, John (1988), *State and Civil Society*, Londres, Verso.
- KITSCHELT, Herbert (1985), « New Social Movements in West Germany and the United States », *Political Power and Social Theory*, n° 4, p. 310-318.
- KORPI, Walter (1983), *The Democratic Class Struggle*, Londres, Routledge.
- LAPEYRONNIE, Didier (1993), *L'Individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF.
- LEYS, Colin et Marguerite MENDELL (1992), *Culture and Social Change*, Montréal, Black Rose Books.
- LOWE, Donald (1983), *History of Bourgeois Perception*, Chicago, University of Chicago Press.
- LOWI, Theodore (1979), *The End of Liberalism : The Second Republic of the United States*, New York, W.W. Norton.
- LUKES, Tim (1991), « Community and Ecology », *Telos*, n° 8.
- LUSTIGER-THALER, Henri (1993a), « Social Citizenship and Urban Citizenship : The Composition of Local Practices », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 1, n° 4.
- LUSTIGER-THALER, Henri (1993b), « Démocratie et autonomie », *Recherches sociographiques*, vol. XXXIV, n° 3.
- LUSTIGER-THALER, Henri et Alan SCOTT (1993), « The Interdependence of Social Policy and Collective Action », exposé présenté au *Social Change and Collective Action in Modernity Symposium*, École des Hautes Études, 26-29 octobre, Paris.
- LUSTIGER-THALER, Henri et Eric SHRAGGE (1993), « Social Movements and the Political Problem of Needs », in G. Drover et P. Kierans, (dir.), *New Approaches to Social Welfare Theory : Making and Sorting Claims*, Cheltenham, Edward Elgar.
- LUSTIGER-THALER, Henri et Louis MAHEU (1994), « Social Movements and the Challenge of Politics », in L. Maheu (dir.), *Social Movements and Social Classes: New Actors and New Agendas*, Londres, Sage Publications.
- MAHEU, Louis (1991), « Les mouvements sociaux : entre les voies de l'identité et les enjeux du politique », in L. Maheu et A. Sales (dir.), *Recomposition du politique*, Montréal, Paris, PUM, L'Harmattan.
- MAHEU, Louis (1992), « Mouvements sociaux et politiques. Les enjeux d'une articulation entre grandes problématiques du politique », in G. Boismenu, P. Hamel, G. Labica (dir.), *Les Formes modernes de la démocratie*, Montréal, Paris, PUM, L'Harmattan.
- MARSHALL, T. H. (1949), « Citizenship and Social Class », in *Sociology at the Crossroads*, New York, Doubleday.
- MELUCCI, Alberto (1980), « The New Social Movements », *Social Science Information*, vol. 19, n° 2.

- NANCY, Jean-Claude (1991), *The Inoperative Community*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- NEDELMANN, Brigitte (1984), « New Political Movements and Changes in the Process of Intermediation », *Social Science Information*, vol. 23, n° 6, pp. 1029-1048.
- OFFE, Claus (1984), *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, The MIT Press.
- OFFE, Claus (1987), « Challenging the Boundaries of Institutional Politics : Social Movements in the Sixties », in Charles Maier (dir.), *Changing Boundaries of the Political*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ROCHE, Maurice (à paraître en 1994), « Social Citizenship and Social Change », in H. Lustiger-Thaler et D. Salée (dir.), *Artful Practices : The Political Economy of Everyday Life*, Montréal, Black Rose Books.
- RUCHT, Deiter (1988), « Themes, Logics and Arenas of Social Movements : Structural Approaches », in B. Klandermans et coll. (dir.), *International Social Movement Research*, vol. 1, *From Structure to Action*, Greenwich, JAI Press.
- SCOTT, Alan (1990), *Ideology and the New Social Movements*, Londres, Unwin Hyman.
- SHRAGGE, Eric (1990), « Community Based Practice : Political Alternatives or New State Forms ? », in L. Davies et E. Shragge (dir.), *Bureaucracy and Community*, Montréal, Black Rose Books.
- SHRAGGE, Eric (1994), « The NDG Anti-Poverty Group : History and Evaluation », rapport inédit.
- SKOCPOL, Theda (1979), *States and Social Revolution : A Comparative Analysis of France, Russia and China*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TARROW, Sydney (1989), *Struggle, Politics and Reform : Collective Action, Social Movements, and Cycles of Protest*, Center for International Studies, Ithaca, Cornell University.
- TAYLOR, Charles (1989), *Sources of the Self*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TILLY, Charles (1984), « Social Movements and National Politics », in C. Bright et S. Harding (dir.), *State Making and Social Movements*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- TOURAINE, Alain (1981), *The Voice and the Eye*, New York, Cambridge University Press.
- TOURAINE, Alain (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- TURNER, Bryan S. (1986), *Citizenship and Capitalism*, Londres, Unwin and Hyman.
- UNGAR, Roberto Mangabeira (1986), *The Critical Legal Studies Movement*, Cambridge, Harvard University Press.
- UNGAR, Roberto Mangabeira (1987), *False Necessity, Anti-Necessitarian Social Theory in the Service of Radical Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WIEVIORKA, Michel (1993), *La Démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte.
- WOLFE, Alan (1977), *The Limits of Legitimacy. Political Contradictions of Contemporary Capitalism*, New York, Free Press.
- WOLFE, Alan (1989), *Whose Keeper : Social Science and Moral Obligation*, Berkeley, The University of California Press.